Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Avis n° 9 relatif à la fermeture de certains quotas et/ou sous-quotas de pêche pour l'année 2016

NOR : *DEVM1613801V*

Conformément à l'article R. 921-53 du livre IX du code rural et de la pêche maritime ;

Le sous-quota de raie brunette (*Raja undulata*) attribué à la zone Manche Ouest (CIEM VIIe) de Saint-Malo à Brest est réputé épuisé pour l'année 2016.

Les débarquements de raie brunette (*Raja undulata*) pêchée après publication du présent avis sont interdits pour la zone Manche Ouest (CIEM VIIe) de Saint-Malo à Brest.